SOS PLAN DE GARANTIE RÉSIDENTIELLE

Un nouvel acteur sur la scène du soutien aux propriétaires

Lancé en janvier 2020, SOS Plan de garantie résidentielle est un organisme à but non-lucratif qui œuvre à une meilleure connaissance et compréhension du Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs par les propriétaires de résidences neuves et les acteurs de leurs écosystèmes (inspecteurs, notaires, entrepreneurs, etc.). Financé par la RBQ, il propose des services gratuits d'information et d'accompagnement dans tout le Québec.

Le *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*, entré en vigueur en 2015, a apporté de nombreuses améliorations dans la construction au Québec. SOS Plan de garantie résidentielle est née d'un constat clair : les propriétaires de constructions neuves ne connaissent pas bien les mécanismes de mise en œuvre de la garantie et le processus de réclamation proposé par le Plan en cas de litige.

Étant donné le rôle central joué par les notaires dans l'acquisition d'une nouvelle propriété, SOS Plan de garantie résidentielle met à votre disposition une ligne d'appel sans frais grâce à laquelle vous pouvez poser toutes vos questions concernant le Règlement et, le cas échéant, recevoir le soutien d'une ressource technique en bâtiment. Qu'il s'agisse d'un litige entre un client et son entrepreneur, de l'apparition d'une non-conformité après la prise de possession des lieux, ou pour un simple complément d'information, contactez Valentina Scutaru au 1-866-249-9722 poste 7002 ou par courriel à l'adresse vscutaru@sosplandegarantie.org.

Outre ce service d'information sur le Plan de garantie, SOS Plan de garantie résidentielle propose un service d'accompagnement unique en son genre au Québec pour soutenir les propriétaires dans leurs démarches auprès de l'entrepreneur ou de l'administrateur du plan de garantie (négociation, réclamation, médiation et arbitrage).